

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

De nouveaux tests autorisés pour les pharmaciens d'officine **LE GOUVERNEMENT VEUT-IL TRANSFORMER L'OFFICINE EN LABORATOIRE POUR REVENIR AVANT LA LOI DE 1975 ?**

PARIS LE 1^{er} FÉVRIER 2024 – Encore une nouvelle fois, l'Administration va faire passer en force un arrêté qui compte étendre au pharmacien d'officine le nombre de tests qu'il pourra réaliser.

Le SDBIO tire le signal d'alarme : l'accès aux soins oui, mais à des soins de qualité !

Le SDBIO a souvent dénoncé la mise en œuvre de l'accréditation à la fois très contraignante, compliquée et onéreuse, parfois dans des détails si peu pragmatiques que certains laboratoires ont renoncé à la mettre en œuvre pour des examens peu fréquents.

C'était à l'époque « le sceau » de l'Administration : le remplacement des inspecteurs des pharmacies et des laboratoires pour une évaluation normative par le Comité français d'accréditation (Cofrac), afin de garantir la qualité des examens.

Après la glycémie, le HIV, les hépatites B et C, les bandelettes urinaires, voici la syphilis.

Le dépistage de la syphilis consiste à détecter la présence d'anticorps anti-Treponema pallidum. En laboratoire, une technique ELISA de référence sur sérum est employée en routine. Cet examen de laboratoire peut parfois poser des problèmes d'interprétation nécessitant d'avoir recours à une deuxième technique de dosage en cas de positivité, notamment pour distinguer une infection active d'une cicatrice sérologique.

Le SDBIO s'interroge donc : **est-il raisonnable d'improviser ce dépistage au moyen d'un test sur bandelette (immunochromatographie rapide) sur sang total réalisé en pharmacie, alors même que les performances analytiques (sensibilité et spécificité) suivant les différents stades de la syphilis, ne sont pas toujours évaluées et sous la seule responsabilité du fabricant ?** En outre, l'expérience du Covid a montré que des tests réalisés dans de mauvaises conditions, notamment en pharmacie, ont conduit à des résultats erronés et une prise en charge inadéquate des patients.

Quelle est ce genre de décision dont tout le monde se félicite en déclarant : *« oui il y a bien des erreurs, faux positifs ou faux négatifs, mais cela permet de justifier des campagnes de dépistage à moindre coût, alors même que le dispositif d'IST sans ordonnance, comprenant le dépistage de la syphilis, est en passe d'être généralisé en laboratoire de biologie médicale pour toutes les personnes de moins de 26 ans ? »*

Si un dépistage de la syphilis « à la carte » est autorisé en pharmacie, pourquoi ne pas l'envisager également en laboratoires dont l'accessibilité est tout aussi importante que le réseau de pharmacies ?

Pour l'ensemble de ces raisons, le SDBIO s'est prononcé, dans le cadre de la Commission nationale de biologie médicale, contre l'extension du dépistage de la syphilis en pharmacie d'officine. Malheureusement, cet avis de sagesse émanant des Ordres, sociétés savantes, syndicats publics et privés, sera sans doute balayé et ce texte passera au J.O. comme tous les autres.

Pour un même examen, une même situation clinique de demande de dépistage, la dualité de la biologie médicale devient évidente et de plus en plus insupportable : des exigences de haut niveau de qualité pour les laboratoires et un niveau petit chimiste pour d'autres.

À propos du SDBIO - Le SDBIO a pour vocation de rassembler tous les biologistes libéraux, quel que soit leur diplôme d'origine (pharmacien ou médecin). Il est l'un des principaux syndicats représentatifs de la profession. Il négocie les accords conventionnels avec l'Assurance maladie, représente les biologistes médicaux dans l'ensemble des commissions, organismes où la profession doit faire valoir ses positions. Il représente les biologistes médicaux employeurs dans les négociations de branche. Depuis 1999, le SDBIO, premier syndicat des biologistes médicaux libéraux, né de la fusion des quatre premiers syndicats de directeurs de laboratoires, défend le rôle médical du biologiste auprès du patient et sa place dans l'équipe de soin. Le SDBIO organise les Journées de l'innovation en biologie (JIB) – www.jib-innovation.com/ - le rendez-vous annuel de la profession.